

◆ CALENDRIER

- ◆ **Inscription et formulation des vœux**
20 janvier au 19 mars 2022 inclus
- ◆ **Commission examen des vœux**
13 avril au 20 mai 2022
- ◆ **Entretien d'admission**
16 mai 2022
- ◆ **Phase d'admission**
2 juin au 15 juillet 2022



Pour toute question relative aux inscriptions :
secretariat.orthoptie@u-picardie.fr



Pour tout savoir :
www.u-picardie.fr/ufr/medecine/orthoptie/



Département d'orthoptie
UFR de Médecine - Bât D - 2^e étage
3, rue des Louvels - 80 036 AMIENS Cedex 1



Tél. : 03 22 82 54 63



secretariat.orthoptie@u-picardie.fr



www.u-picardie.fr/ufr/medecine/orthoptie/

Directeur : Dr Benjamin JANY

Devenir ORTHOPTISTE

UFR de
Médecine
de l'UPJV



◆ INTRODUCTION

L'orthoptie est une profession paramédicale, elle consiste à la réalisation de bilan, au dépistage et à la rééducation et réadaptation des troubles de la vision : strabisme, amblyopie (œil « paresseux »), paralysies oculomotrices, troubles neuro-visuels, troubles des apprentissages...

L'orthoptiste est de plus en plus amené à travailler dans les cabinets d'ophtalmologie pour des examens de pré-consultation. Il peut par exemple effectuer les réfractions (recherche de lunettes), ou des examens complémentaires d'exploration de la vision comme le champ visuel.

Cette coopération orthoptiste/ophtalmologiste est extrêmement utile pour le diagnostic, l'évolution et le traitement de la pathologie oculaire du patient.

Des enfants aux personnes âgées, des troubles des apprentissages aux handicaps visuels, le travail de l'orthoptiste est varié.

L'exercice peut se faire à l'hôpital ou en libéral, salarié ou non d'un ophtalmologiste.



◆ LES ÉTUDES

Les études pour l'obtention du certificat de capacité d'orthoptiste s'effectuent en 3 ans selon l'arrêté du 20 octobre 2014.

La formation s'organise en 6 semestres validés par 180 crédits européens et comporte un enseignement théorique et des stages hospitaliers.

Les sessions de cours théoriques ont lieu à l'UFR de médecine d'Amiens.

Les stages se déroulent dans les centres hospitaliers d'AMIENS, ROUEN, CAEN, REIMS, St-QUENTIN, BEAUVAIS et RETHEL au rythme de 2 jours et demi par semaine.

◆ LES MODALITÉS D'ACCÈS

Peuvent accéder à la formation d'orthoptie :

- Les titulaires du baccalauréat ou DAEU
- Les élèves inscrits en terminale pour l'année 2021-2022.

IMPORTANT : Pour être autorisés à entrer dans l'école d'orthoptie, les étudiants doivent impérativement obtenir le baccalauréat quel que soit le résultat aux épreuves de sélection.

Les candidats étrangers doivent justifier d'un titre étranger sanctionnant une formation d'un niveau égal à celle que sanctionne le baccalauréat français (contenu, durée des études et modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances).

Dans ce cas la décision est prise par le président de l'université.

Cet examen est ouvert à tous les candidats quel que soit leur lieu de résidence.

Pour accéder à la formation d'orthoptie :

- **Admissibilité via parcours sup**
- **Admission suite à un entretien** (si la situation sanitaire le permet)